

## Profil d'exigences pour les expert-e-s de l'examen professionnel d'assistante spécialisée/d'assistant spécialisé en soins psychiatriques et accompagnement

Comme futur-e-s expert-e-s d'examen peuvent être désigné-e-s des personnes qui remplissent le profil d'exigences suivant :

- Formation qualifiée au niveau tertiaire
- Expérience attestée dans le champ professionnel des soins psychiatriques et accompagnement (au moins 3 ans) / un rapport étroit à la pratique dans le domaine des soins psychiatriques et accompagnement / être familiarisé-e avec le système de formation en Suisse

et

- Aptitudes en pédagogie et en méthodologie

ainsi que

- Disposition à assumer la fonction d'expert-e aux examens et temps à disposition pour le faire
- Ouverture à la collaboration
- Bonne capacité d'expression orale et écrite
- Sens critique

### Tâches

- Participation à la formation des expert-e-s d'examen (2 fois ½ jour)
- Participation au briefing annuel (en général ½ journée)
- Conduite de l'examen professionnel et évaluation des résultats d'examen selon les prescriptions de la directive relative au règlement de l'examen professionnel et des directives des différentes épreuves d'examen.

### Dates 2026

- Introduction pour les nouveaux expert-e-s aux examens :
  - Date exacte à venir
- Formations : septembre
- Examens oraux : environ 2 à 4 jours par année (en 2026, les examens auront lieu du 20 au 30 octobre 2026), sondage sur les prochaines dates à venir

### **Indemnisation des expert-e-s**

- L'indemnisation du travail, y compris la/les journées de formation en tant qu'expert-e-s aux examens, s'élève à CHF 600 par jour pour les personnes salariées et pour les personnes indépendantes à 800 CHF brut, frais non compris.
- Les autres indemnités sont versées conformément au règlement des frais.

Berne, le 25 février 2025

